



**COMMUNE DE BRENNILIS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2008**

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS

1. *Constatation du quorum*

Étaient présents : Jean-Victor Gruat, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Jérôme Cochenec, Anita Daniel, Jean Faillart, Carole Guillerm, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec. Excusé, procuration à Olivier Magoariec : Marcel Gérardin.

2. *Approbation de l'ordre du jour et désignation du Secrétaire de séance*

L'ordre du jour a été adopté sous réserve de l'ajout d'un point 17 intitulé « Subventions diverses ».

Berc'hed Troadec a été désignée Secrétaire de séance, avec assistance de Sylvie Plassard, secrétaire de mairie.

3. *Compte rendu du Conseil du 11 septembre 2008*

Approuvé

4. *Cession de terrains communaux, Nestavel*

Le Conseil du 11 septembre avait demandé davantage d'informations avant de prendre une décision sur les demandes d'achat de terrain communal présentées par Mme Salaün et M. le Braz. Sur rapport d'Olivier Magoariec, Jean Faillard et Jérôme Cochenec, il est décidé d'accéder à la demande de Mme Salaün et de n'accepter la demande de M. le Braz que pour la partie de terrain n'empiétant pas sur le droit de passage existant (cavaliers notamment).

5. *CCYE, accès au futur Centre Jeunesse et Petite Enfance*

Lors de sa séance du 9 octobre 2008, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Yeun Elez a adopté une délibération demandant au Président de la CCYE de saisir la municipalité de Brennilis d'une demande d'acquisition de la parcelle n. 24 section B pour permettre l'accès à la réalisation à venir. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide : d'affirmer son accord de principe avec la transaction, pour permettre un accès au futur bâtiment du CLSH par la parcelle 24 B ; d'exprimer à la Communauté de communes son souhait de préserver une zone tampon entre les voies d'accès et le camping municipal jouxtant la parcelle 24 B ; sa décision de réexaminer la question lorsqu'une proposition finalisée d'aménagement de la partie nécessaire de la parcelle 24 B lui aura été transmise par la Communauté de communes ; de faire part de ce qui précède au président de la Communauté de communes du Yeun Elez.

6. *Démantèlement Centrale nucléaire – CLI*

Par lettre du 22 octobre 2008, le Président du Conseil général a saisi la municipalité de Brennilis dans le cadre de la procédure de création d'une Commission locale d'information auprès de la Centrale nucléaire des Monts d'Arrée. Il s'agissait pour le Conseil municipal de rendre un avis sur le projet d'arrêté instituant la CLI et sur la composition de celle-ci, ainsi que de désigner

en son sein 2 membres pour y participer. Concernant la représentation au sein de la CLI, le Conseil décide à la majorité de reconduire la délégation déjà nommée pour siéger au sein de l'Observatoire du démantèlement, à savoir Jean-Victor Gruat et Sylvie Birhart. Pour ce qui est de l'avis sur les textes, le Conseil après en avoir délibéré demande à ce que la mission de la CLI soit étendue au fait d'informer le public sur les informations qui lui sont communiquées «par les laboratoires indépendants lui communiquant des résultats d'analyses de la présence d'éléments radioactifs dans l'environnement de la Centrale ».

7. Statuts, Syndicat d'électrification

Par communication du 27 octobre 2008, le Président du Syndicat d'électrification a rappelé à la municipalité de Brennilis – comme à tous les autres membres du Syndicat – la nécessité d'adopter en Conseil municipal les nouveaux Statuts du Syndicat, adoptés au début de l'été. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'adopter les nouveaux Statuts et de confirmer la nomination de Anita Daniel et Carole Guillerme comme délégués suppléantes effectuée par le Conseil en avril 2008, Jérôme Cochenec – chef de délégation – et Olivier Magoaric étant délégués titulaires. Le Conseil demande par ailleurs d'être informé du montant de la cotisation de Brennilis au Syndicat d'électrification et du programme des travaux prévus ou en cours.

8. Travaux divers, voirie communale

Suite aux décisions prises par le Conseil, la liste des travaux à effectuer au titre du programme 2009 d'entretien et d'amélioration de la voirie communale hors prestation de services du SIVOM a été finalisée, et des devis ont été établis. Le Conseil constate que la société SRTP est la mieux disante sur ces interventions et décide de lui confier les travaux.

Le Conseil décide par ailleurs de confier à la SRTP la réalisation de la couverture en béton lavé du trottoir route de la Centrale côté nord. En effet, l'ouvrage existant dans la partie la moins fréquentée de la route, celle la plus éloignée de la RD36, est couvert de mousses et très glissant. Le nettoyage est impossible sans abîmer le trottoir. Des doléances ont été reçues des riverains, et une chute de piéton a été rapportée.

Le Conseil est par ailleurs informé du programme de travaux conduit par le SIVOM sur l'ancienne ligne de chemin de fer et en divers endroits de la commune notamment autour des conteneurs à ordures.

Le Conseil est par ailleurs informé de la teneur d'un arrêté municipal à intervenir réglementant la circulation en centre bourg (quartier maison Guillou, cimetière nord). Il rappelle la nécessité d'avoir une vision globale des impératifs de sécurité dans l'établissement d'un plan de circulation pour la partie rénovée du centre bourg.

9. Station d'épuration – mise en conformité

En raison du niveau d'activité de la station d'épuration résultant des rejets des Salaisons de l'Arrée, il est obligatoire de prévoir une mesure des débits en entrée et en sortie de station. Deux devis correspondant à cette mise aux normes ont été reçus, et le Conseil approuve la proposition moins disante pour un montant de l'ordre de 36.000 € qui seront progressivement recouverts auprès des Salaisons en application de la Convention récemment conclue avec cette dernière.

10. *Participation au Congrès des Maires de France*

Le 91ème Congrès des Maires et Présidents de Collectivités territoriales se tiendra à Paris du 25 au 27 novembre. Le Conseil décide que le 1er adjoint, Marcel Gérardin, représentera la Commune lors de cet événement. La commune prendra en charge les frais correspondants selon la réglementation en vigueur.

11. *Préparation du budget 2009*

Formellement, le budget 2009 peut n'être adopté que fin mars. Pratiquement, les règles applicables aux collectivités territoriales font que les comptes d'une année doivent avoir été arrêtés pour permettre la programmation de l'année suivante (reports à nouveau). Cela laisse donc fort peu de temps pour une participation active de tous les élus et la consultation y compris extérieure sur les prévisions budgétaires. Le Conseil a donc été saisi d'une première ébauche de programmation budgétaire tenant compte des résultats enregistrés après 10 mois de fonctionnement. Le Conseil décide d'autoriser le maire à communiquer pour avis cette ébauche à M. Lannuzel, conseiller financier. Une réunion ouverte de la Commission des Finances pour faire un premier point pourra se tenir d'ici à la fin du mois de décembre 2008. L'avant projet est annexé au présent compte-rendu.

12. *Compte rendu du Conseil communautaire*

Parmi les points importants abordés lors de la séance du 9 octobre 2008 du Conseil communautaire figurent, outre l'accès au Centre Jeunesse et Petite Enfance, l'adoption d'une démarche Agenda 21 pour la Communauté de communes et le projet de Maison médicale à Huelgoat pour lesquels la municipalité de Brennilis est appelée à jouer un rôle significatif.

Dans le cadre de la démarche Agenda 21, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de solliciter l'adhésion de Brennilis à l'Association BRUDED avec effet du 1^{er} janvier 2009 et de nommer comme ses représentants auprès de cette Association le maire, Jean-Victor Gruat, et le Président du Comité consultatif Environnement, Olivier Magoariec.

Dans sa discussion autour du thème de la démarche communale Agenda 21, le Conseil confirme que cette démarche ne doit pas être source de nouvelles contraintes administratives globales, mais conçue de telle manière qu'elle emporte l'adhésion des populations. A cet égard, le Conseil estime qu'une entame appropriée serait l'appréciation des conséquences d'une démarche Agenda 21 pour la gestion municipale proprement dite, et prend note du fait que des Associations, comme Bretagne Vivante, peuvent l'accompagner dans cette démarche.

13. *Salaisons de l'Arrée – Demande d'autorisation d'exploiter*

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter conditionnant l'extension des activités des Salaisons de l'Arrée sera soumis le 20 novembre 2008 au CODERST. Deux points restent en suspens, celui de l'accès à un débit suffisant en cas d'incendie (demande de Convention avec EDF qui dispose de poteaux 120 m³/h contre 60 pour la commune) et la création d'un bassin de rétention pour recueillir les eaux usées utilisées pour éteindre un éventuel incendie. Dans un courrier conjoint du 18 septembre, le Président de la CCYE et le Maire se sont engagés conjointement auprès des services de l'État

(Inspection des Installations classées) à aider les Salaisons à remplir leurs obligations en la matière. Il apparaît maintenant souhaitable que cet engagement de principe soit assorti de délais de réalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de se fixer le 1er juin 2009 comme délai pour la réalisation du bassin de rétention – trois mois de plus que la prescription réglementaire envisagée - et le 15 février pour la confirmation du choix technique pour la disposition du débit requis, avec disposition effective pour le 15 mai, soit 3 mois de plus que le délai réglementaire envisagé. Le Conseil confirme par ailleurs que les travaux de mise en conformité de l'accès aux réserves d'eau incendie sera effectué pour le 15 février, les travaux requis étant si nécessaire inclus dans le programme Voierie de la municipalité.

14. *École, équipement cuisine*

L'augmentation du nombre des enfants mangeant à la cantine nécessite une modernisation des installations de la cuisine. Il est en particulier nécessaire d'envisager l'acquisition d'une éplucheuse électrique de pommes de terre. Des devis ont été sollicités d'entreprises situées à proximité afin d'éviter d'éventuelles difficultés avec les pièces de rechange. Pour un modèle correspondant aux besoins (marque Dito, capacité 5 kg par rotation) les établissements Pichon – St Thonan – ont soumissionné pour 2589,48 € TTC – modèle T5S - et la Société Caillarec de Quimper pour 1860,48 € TTC – modèle T5EFB. Le Conseil décide de retenir l'offre de la société Caillarec.

15. *CCAS – Renouvellement d'ordonnances*

Lors de ses réunions des 30 septembre et 4 novembre 2008 le CCAS a établi sa décision de mettre en place un service de livraison de médicaments (pharmacies d'Huelgoat) aux personnes résidant sur Brennilis ne pouvant se déplacer. Il a demandé à sa vice-présidente et à un de ses membres non élus de réfléchir aux modalités pratiques de mise en œuvre, en concertation avec le médecin et le cabinet infirmier qui ont identifié plus d'une trentaine de patients potentiellement intéressés. La mise en œuvre de cette mesure placée sous la responsabilité du CCAS pourra nécessiter la collaboration du personnel municipal qui devra être indemnisé pour ce service.

16. *Enquête publique, PNRA*

Le projet de nouvelle charte pour le PNRA – période 2009-2021 – est soumis à enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2008 inclus dans toutes les communes du Parc. Un registre sera disponible pour qui souhaitera y consigner ses observations sur le projet de Charte consultable en mairie. Ce document de 171 pages peut également être accessible en ligne à partir de l'adresse

http://www.region-bretagne.fr/CRB/Groups/toute_lactualite/papiers_environnemen/enquete_publicque_sur_12251160146637/view .

Un résumé sur vingt pages est également accessible à partir de la même adresse. Le Conseil prend note qu'aucune action n'est à ce stade requise de sa part.

17. *Subventions diverses*

Le Conseil décide à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- d'octroyer une subvention de 50 € au titre de l'exercice 2008 à l'Association ADAPEI 29, qui l'a sollicité et a fourni les justificatifs requis ;
- de renouveler la subvention de fin d'année octroyée au personnel

- municipal ;
- constatant que le personnel communal en contact avec le public, à commencer par celles s'occupant de jeunes enfants, ne dispose pas forcément d'une qualification reconnue en matière de premiers secours, le Conseil décide de remédier à cette lacune grâce aux formations dispensées par les pompiers d'Huelgoat - 2 fois 6 heures en semaine ou le samedi, pouvant être organisée à Brennilis. Un certificat est délivré, y compris manipulation du défibrillateur portable. Un livret récapitulatif est remis à chacun à la fin du stage. Le coût est de 70 € par personne que la municipalité prendra en charge pour son personnel. Parmi ceux ci, priorité devrait aller à la formation de Mmes Berrou, Poulicart, Mocaër. Également, si intéressées, les institutrices. Une formation est organisée à partir de 8 inscrits (maximum 12 par session), il y en a déjà 4 hors commune sur liste d'attente, le Conseil souhaite donc que la formation se concrétise rapidement. Le Conseil décide en outre que, par la suite, la municipalité pourra proposer la formation gratuitement aux autres employés municipaux et, pour les habitants de la commune qui le souhaiteront, sur la base d'un partage des coûts, 50 € à la charge de la commune, 20 à celle du bénéficiaire. La formation premiers secours est un pas vers l'acquisition de diplômes professionnels éducatifs et encadrement jeunesse, spécialités où il y a une réelle offre d'emplois dans la région des Monts d'Arrée.

18. Divers

- Le Conseil prend note de ce que l'élaboration du Plan local d'urbanisme – PLU – qui en est à sa 19^{ème} réunion continue de progresser. La prochaine étape, prévue pour décembre 2008, est celle de présentation de l'avant projet et du règlement aux services de l'État. Le Conseil demande à disposer d'une version électronique du règlement pour éviter un gaspillage de papier par reproduction physique.
- Le Conseil prend note de ce que la remise des clefs des logements de la résidence Park Tost est prévue pour le 9 décembre 2008, et se félicite de ce que les 4 logements aient trouvé preneur dans le cadre d'une procédure transparente d'attribution par Habitat 29, dans laquelle la municipalité était représentée par l'adjointe en charge du Fonctionnement des services.
- Le Conseil prend note de la possibilité offerte de diffuser sur le territoire de la Commune le film réalisé pour FR3 sur le démantèlement de la Centrale – « Brennilis, la centrale qui ne voulait pas s'éteindre ».
- Le Conseil rappelle que les textes en vigueur permettent la convocation à des réunions municipales par voie électronique, et demande au maire de rappeler cette possibilité, qui permet de faciliter certaines démarches, dans un courrier destiné aux employeurs des Conseillers municipaux.

JVG, 14.11. 2008